



« PLAN D'ENTRETIEN »

Chère cliente, Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi un véhicule de notre marque.

Les informations que vous trouverez ci-dessous, précisent les interventions à réaliser dans le cadre de l'entretien de votre véhicule et correspondent aux conditions de roulage que vous avez prévues. Elles vous permettent d'anticiper vos opérations d'entretien.

La périodicité des révisions dépend de la durée et du kilométrage. Il est impératif de respecter le premier des deux termes atteint. Le diagnostic embarqué peut vous indiquer la nécessité d'anticiper l'une de ces opérations par l'intermédiaire de l'allumage d'un témoin.

ENTRETIEN	Conditions d'utilisation normales	Conditions d'utilisation sévères*
-----------	-----------------------------------	-----------------------------------

OPÉRATIONS SYSTÉMATIQUES

Révisions : opérations systématiques	Tous les 30000 Km / 1 an(s)	Tous les 20000 Km / 1 an(s)
--------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Remplacement du liquide de frein	Tous les 2 an(s)	Tous les 2 an(s)
Remplacement du filtre à carburant (gazole)	Tous les 60000 Km / 4 an(s)	Tous les 40000 Km / 4 an(s)
Remplacement du filtre à air	Tous les 60000 Km / 4 an(s)	Tous les 40000 Km / 4 an(s)
Remplacement du filtre d'habitacle	Tous les 60000 Km / 2 an(s)	Tous les 40000 Km / 2 an(s)
Contrôle du PH de liquide refroidissement	120000 Km / 4 an(s) Puis tous les 30000 Km / 1 an(s)	120000 Km / 4 an(s) Puis tous les 20000 Km / 1 an(s)
Contrôle du niveau additif filtre à particules	90000 Km Puis tous les 30000 Km	80000 Km Puis tous les 20000 Km
Contrôle du colmatage du filtre à particules	180000 Km Puis tous les 30000 Km	180000 Km Puis tous les 20000 Km
Remplacement du kit de distribution et de la pompe à eau	Tous les 150000 Km / 10 an(s)	Tous les 140000 Km / 10 an(s)
Remplacement du kit de courroie d'entraînement des accessoires	Tous les 120000 Km / 6 an(s)	Tous les 120000 Km / 6 an(s)

HUILES MOTEURS AUTORISÉES

00W30 B71 2312 (C1C2)

Je certifie, avoir pris connaissance des conditions d'entretien de mon véhicule

j'ai choisi : Entretien normal
 Entretien sévéré

Le :
 Signature

Si vous êtes amené(e) à modifier vos conditions d'utilisation et que ces dernières répondent alors aux caractéristiques d'une utilisation sévère définie dans le carnet d'entretien, vous devrez appliquer le plan d'entretien sévéré décrit ci-dessous.

Nous vous recommandons de joindre ce feuillet à vos documents de bord, en cas de perte, il vous suffit de le demander à votre point de vente PEUGEOT ou de vous rendre dans votre espace personnel MyPeugeot (www.mypeugeot.fr).

*Conditions d'utilisation sévères :

Si vous répondez à l'une ou plusieurs des conditions sévères d'utilisation suivantes un entretien spécifique sera nécessaire :

- Porte à porte permanent.
- Utilisation urbaine (type taxi, ambulance, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h, auto-école).
- Petits trajets répétés (inférieur à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure).
- Séjour prolongé dans : des pays à atmosphère poussiéreuse, des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations du Constructeur.
- Utilisation même occasionnelle de biocarburant type B20 ou B30 (véhicules diesel) ou d'essence contenant plus de 3 % de méthanol.

FORUM-PEUGEOT.COM